

## INTÉGRER LE COMITÉ D'AUDIT

Référence : MA610	Durée : 1 jour - 7 h	Niveau : Expertise	Modalités : Présentiel ou à distance	Tarifs : 950,00 €
----------------------	-------------------------	-----------------------	---	----------------------

### LIEUX ET DATES :

#### **A distance**

Nous consulter

### OBJECTIFS

- Etre opérationnel et comprendre les enjeux.

#### **Information complémentaire :**

**Toutes nos sessions sont désormais disponibles en présentiel ou à distance.**

**Vous souhaitez suivre une formation à distance ?**

**Inscrivez-vous à la session et indiquez-nous la modalité de participation que vous souhaitez par mail à [mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr)**

**Pas de date disponible ? contactez-nous à [mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr)**

### POINTS FORTS

#### **Modalités pédagogiques :**

**Permet de passer des textes règlementaires à la vraie vie.**

#### **Formateur(s) :**

**Cette formation est animée par un professionnel de l'assurance, formateur expert de l'Ifpass.**

## PROGRAMME

- A. Définition et cadre d'exercice du comité d'audit
  - 1. Responsabilités du conseil d'administration
  - 2. Textes qui précisent le positionnement du Comité d'audit
- B. Quelques bonnes pratiques
  - 1. Fonctionnement du comité
  - 2. Missions confiées par la loi
  - 3. Autres missions
  - 4. Reporting du comité
- C. Focus sur l'information financière sous Solvabilité 2

### **Validation des acquis :**

**Une attestation sera remise au stagiaire à la fin de la formation.**

### **Personnalisation parcours :**

**Un questionnaire préparatoire sera remis en amont de la formation au participant lui permettant de faire remonter auprès du formateur ses attentes et besoins spécifiques.**

## PUBLIC

Administrateurs

## PRÉ-REQUIS

Pas de pré-requis

### **Modalité d'accès :**

- Les préinscriptions se font en ligne sur notre site ou par mail à [mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr) au moins 1 jour avant le début de la formation.
- Toutes les démarches administratives et financières doivent être réglées avant le début de la formation. Veuillez noter qu'en cas de demande de financement à un organisme financeur, la démarche de prise en charge est à réaliser par le candidat ou l'entreprise et doivent être réalisées à l'avance
- Les formations sont confirmées 3 semaines avant le début de la formation.

## TARIFS ET FINANCEMENTS

950,00 €

Exonérés de TVA

Déjeuners offerts

## CONTACT

[mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr) / [01 47 76 58 70](tel:0147765870)

Généré le 14/04/2026 à 18:41